

Arrêté du Maire

N° 2026-583/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise HAEFELI - rue des Berniers – 70200 LURE, en date du jeudi 23 avril 2026,

Vu les arrêtés municipaux n° 2026-315/AG du jeudi 02 avril 2026 et n°2026-508/AG du mardi 28 avril 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de mise en place de 2 gaines d'un mât d'éclairage public - Route de Grand-charmont et rue Sous La Chaux, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation – Route de Grand-Charmont et rue Sous La Chaux – Travaux HAEFELI

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-508/AG en date du mardi 28 avril 2026 est prorogé **jusqu'au vendredi 05 juin 2026.**

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise HAEFELI - rue des Berniers - 70200 LURE, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le mardi 19 Mai 2026

Le Maire

Affiché le : 19/05/2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET